



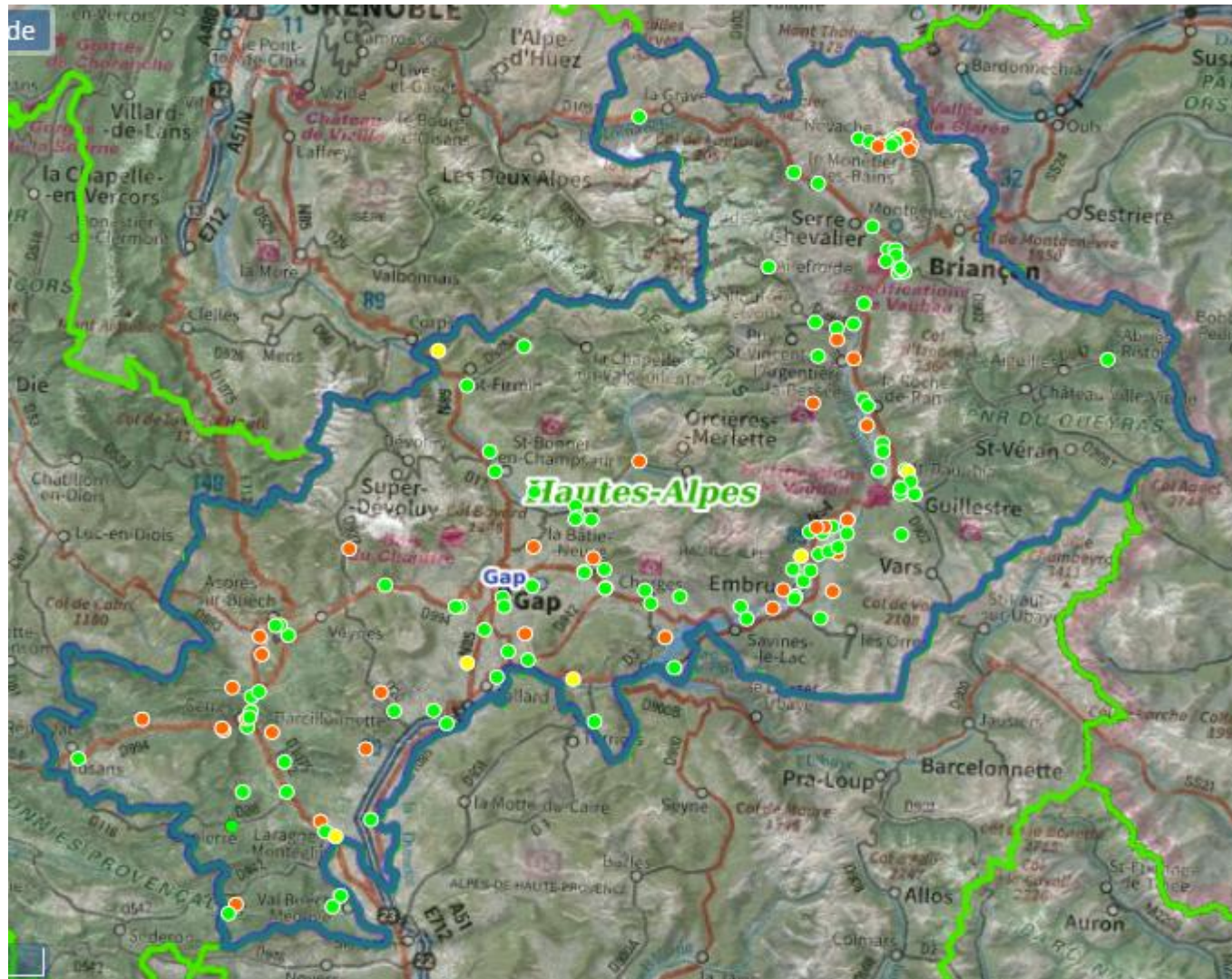
Réunion publique
Prévention incendies et feux de forêt
Vallouise Pelvoux



Nombre de feux du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Source : BDIFF

Dans les Hautes-Alpes – nombre feux espace naturel



Source : BDIFF

149 feux espaces naturels

● végétation (116)

● forêt (33)

Les facteurs d'évolution

Changement climatique :

sécheresses, maladies,
dégâts d'insectes...

Déprise agricole :

fermeture des milieux

Tourisme : fréquentation

des espaces naturels

Urbanisation proche des forêts :

augmentation des interfaces forêt bâtis =
zone de contact entre espaces naturels et
urbanisés



I - UN CONSTAT : un département soumis aux risques d'incendies

taux de boisement = 46%

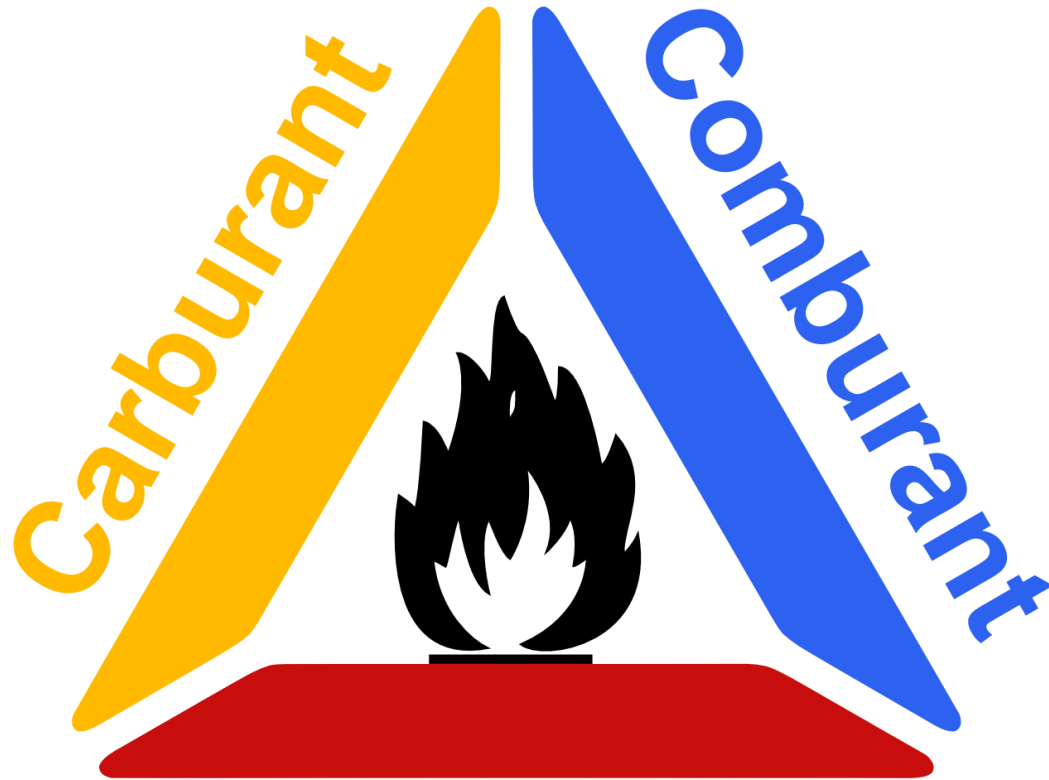
+ taux de landes = 29 %

= 75 % du département en espace naturel sensible au feu



110 communes (sur 162) classées à risque fort feu de forêt

Pourquoi le feu ?



Feu de Chanousse

Date : 20 au 26 août

Communes : Chanousse, Montjay

Surface : 134,54 ha

Origine : humaine, enquête en cours

Nombre largages : 169

Caractéristique : 7^{ème} plus grand feu depuis 1973



Feu de Crots

Date : 23 août

Commune : Crots

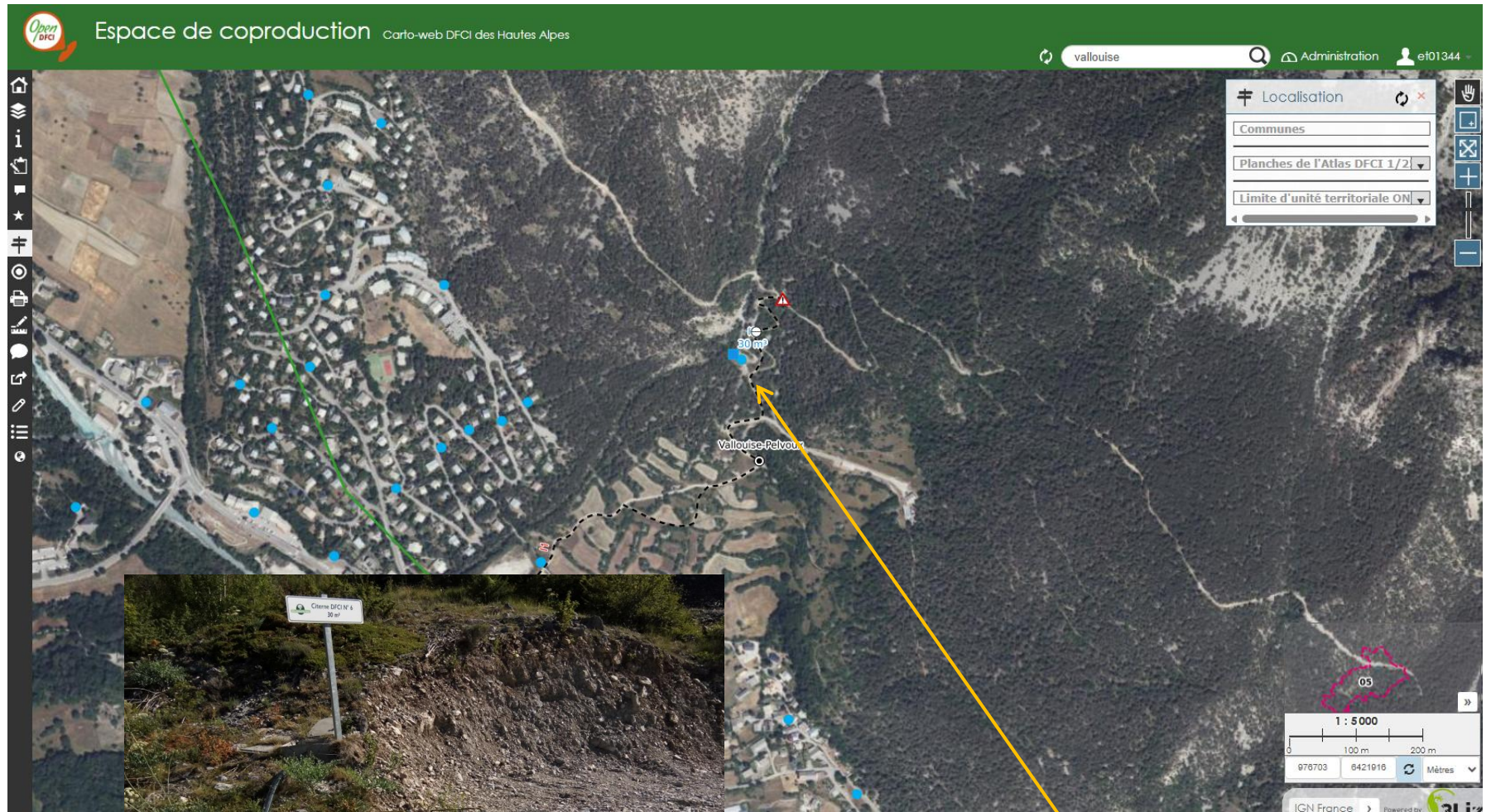
Surface : 25,04 ha

Origine : humaine, travaux agricoles

Nombre largages : 115

Caractéristiques : très forte dynamique





Citerne i1

Pourquoi débroussailler?



**Depuis une quinzaine d'années,
tous les grands feux ayant
parcouru des secteurs habités
dans la Zone Sud font l'objet de
retours d'expérience.**

OLD mal ou non respectée
=
bâti endommagé ou détruit

Pourquoi débroussailler?



La réglementation sur le débroussaillage

Où débroussailler?

110 communes classées à risque fort feu de forêt

donc


110 communes à débroussaillage obligatoire

L'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé

s'applique, pour les terrains situés

à moins de 200 mètres des bois et forêts

La réglementation sur le débroussaillage

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Zones soumises à débroussaillage obligatoire dans le 05

DDT 05 (Direction Départementale des territoires des Hautes-Alpes)

Q vallouise

Échelle : 1/15.224

Position du curseur : 974.759,56 - 6.422.116,31
RGF93 - Lambert 93

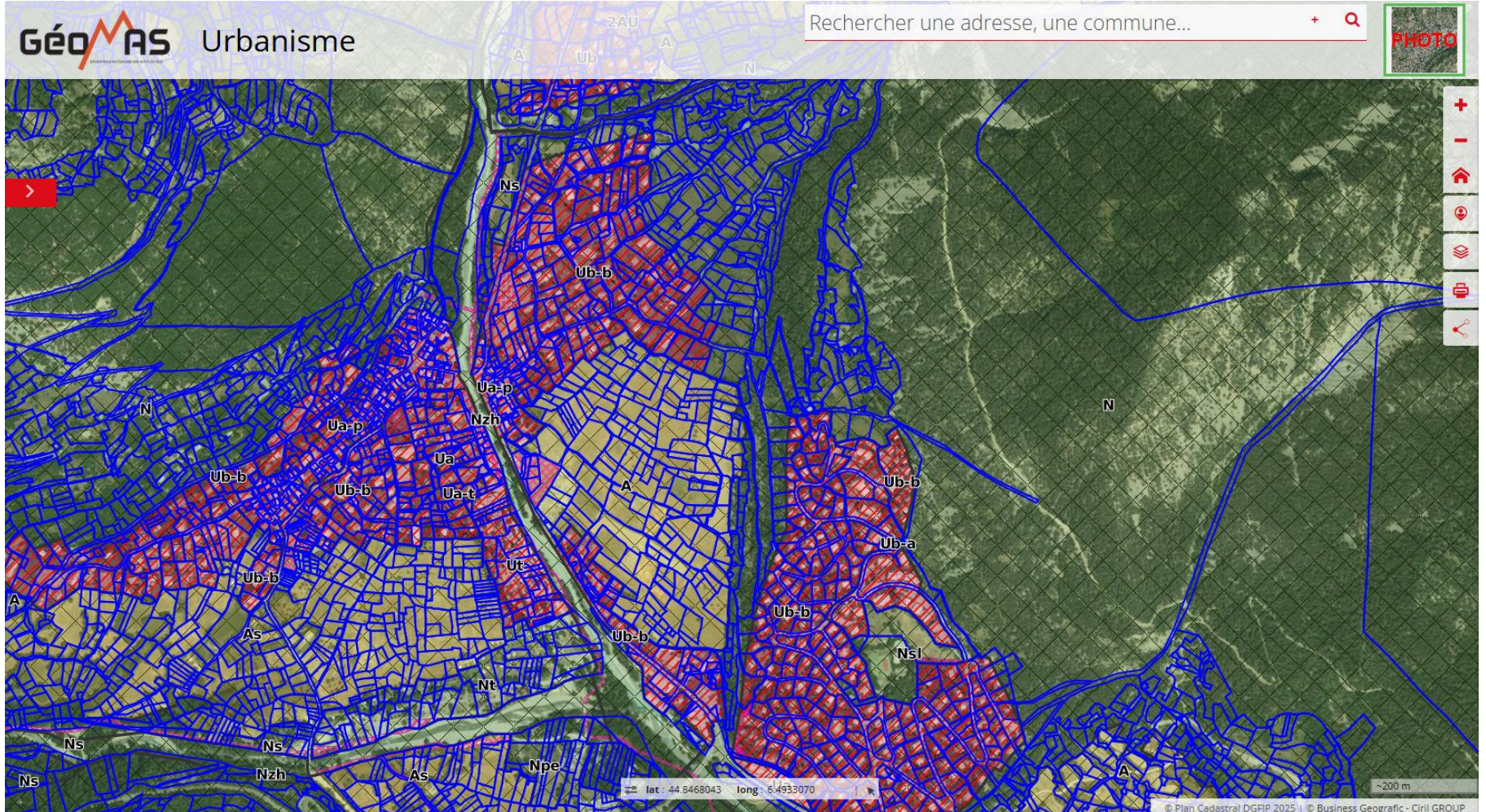
Géo-IDE Carto2 - Version 2.15.0 © MTEs

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=bd5b281b-90c5-444c-b7f0-5089f90d7a0c#>

La réglementation sur le débroussaillage

Suis-je en zone urbaine?

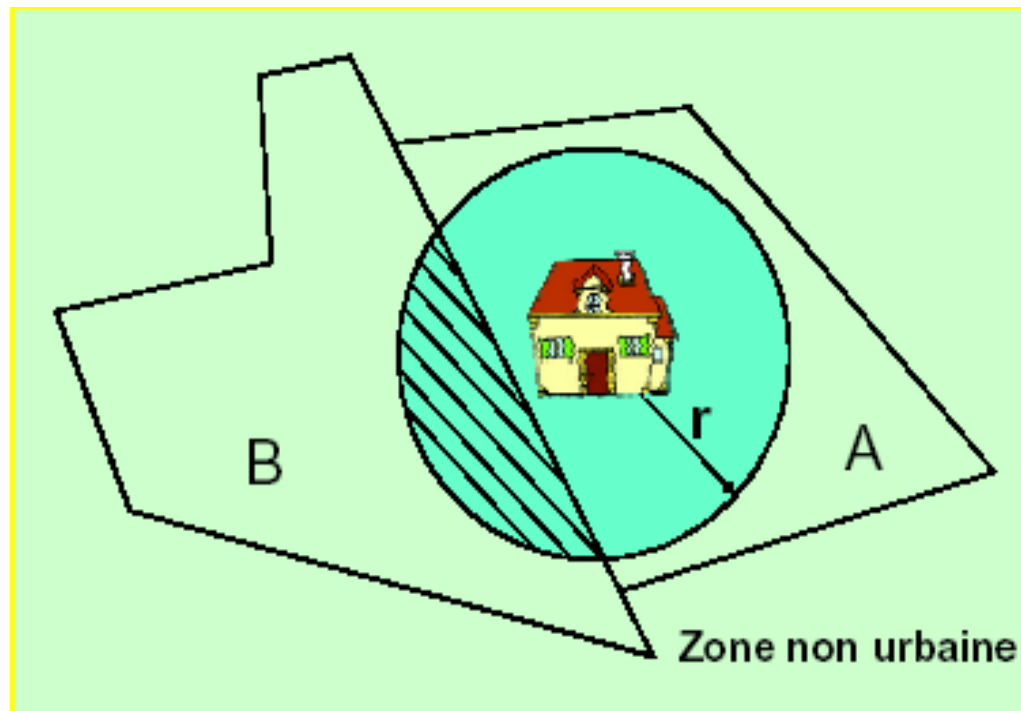
Taper GEOMAS dans un moteur de recherche



La réglementation sur le débroussaillage

Le traitement des propriétés et des superpositions d'obligations.

(A) est soumis à obligation de débroussailler, 50 m autour de l'habitation



le voisin (B) n'est pas soumis à obligation de débroussailler

(A) doit intervenir chez (B)

La réglementation sur le débroussaillage

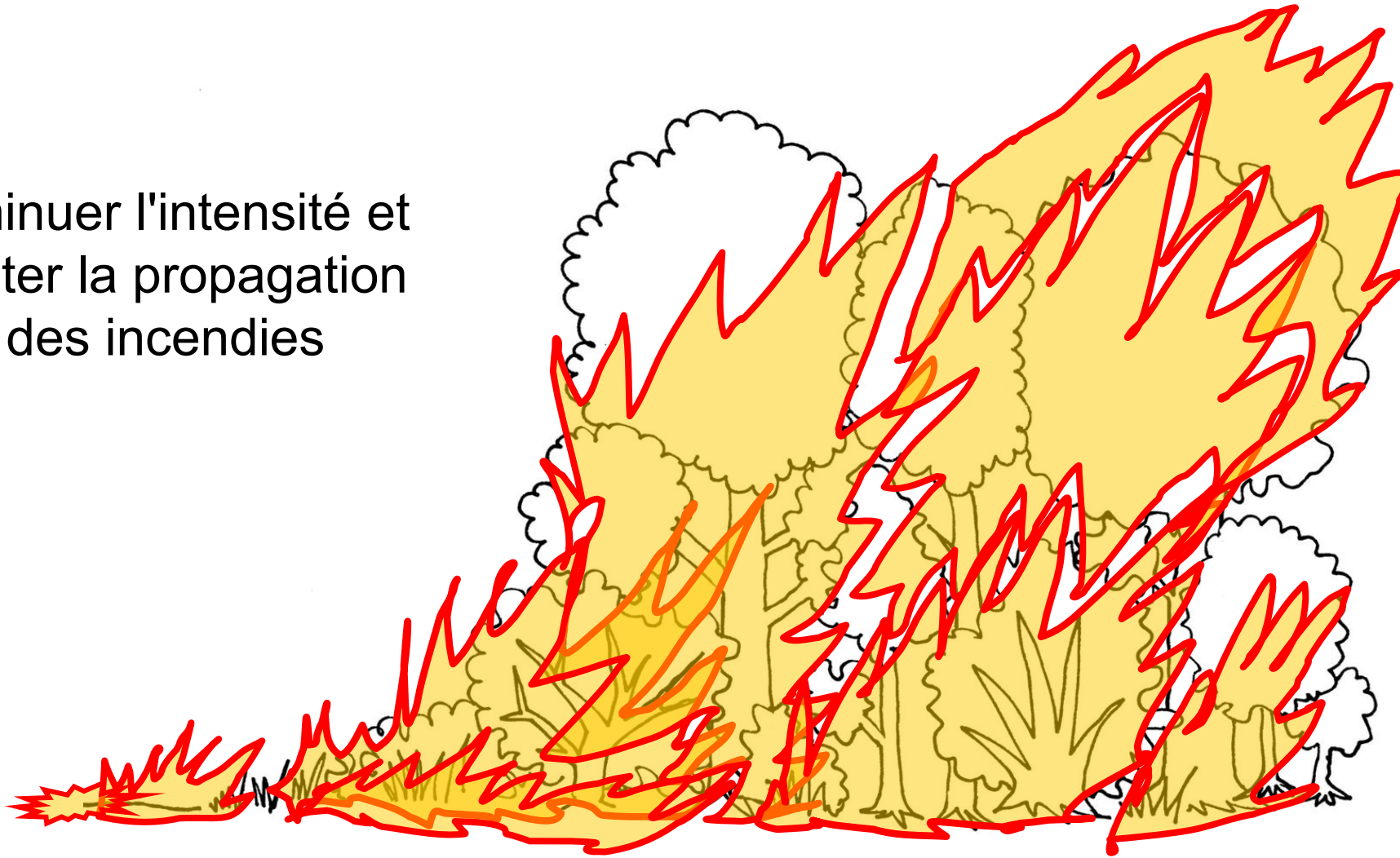
Intervention chez les voisins = nécessité de :

- les informer des obligations qui s'étendent à leur fonds,
- leur demander l'autorisation de pénétrer chez eux aux fins de réaliser l'OLD,
- leur rappeler qu'à défaut d'autorisation donnée dans un délai **d'un mois**, ces obligations sont mises à leur charge.

Lorsque l'autorisation n'a pas été donnée, le maire doit en être informé.

Modalités techniques du débroussaillage

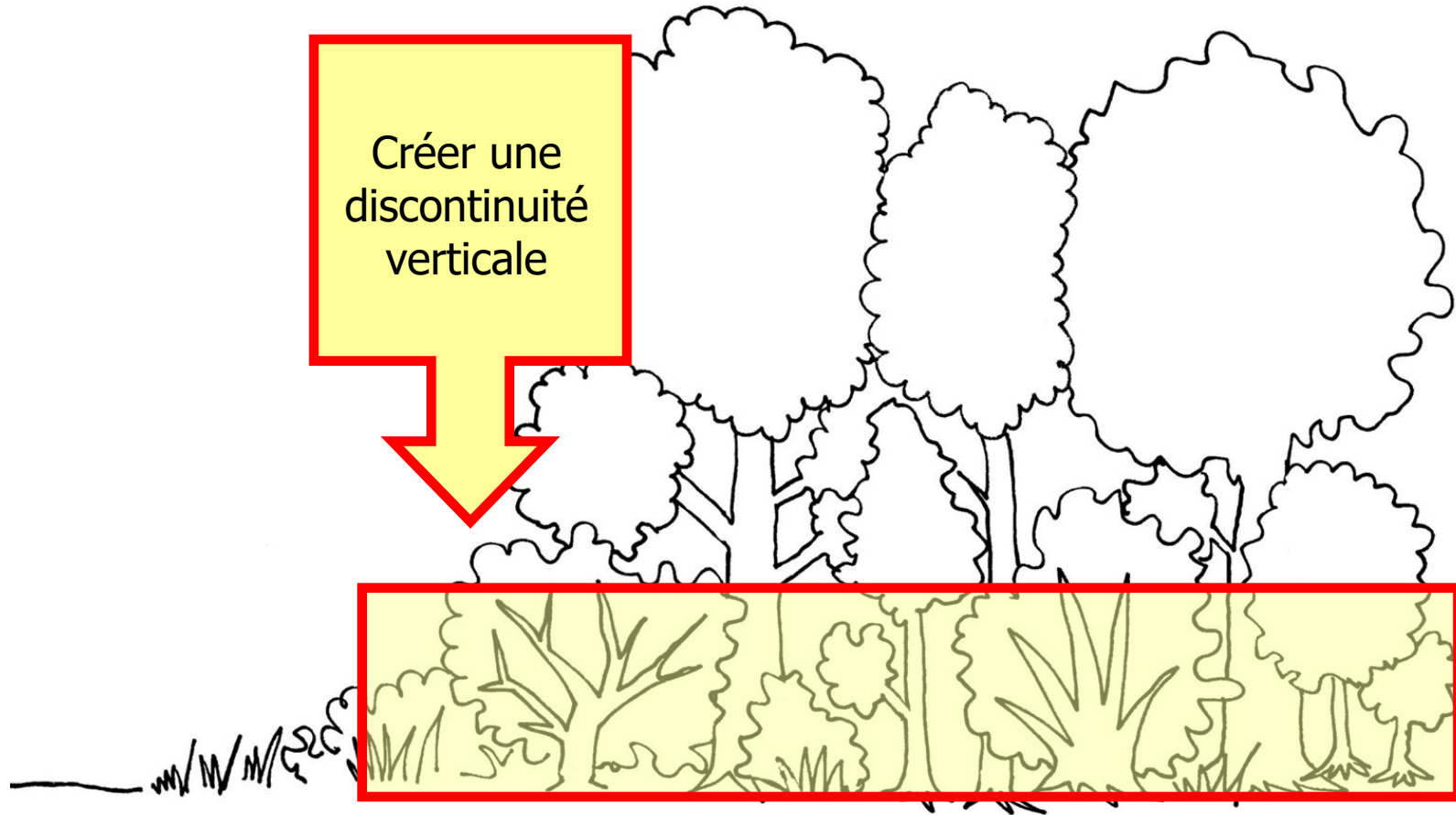
diminuer l'intensité et
limiter la propagation
des incendies



Les herbes et broussailles propagent le feu aux cimes des arbres

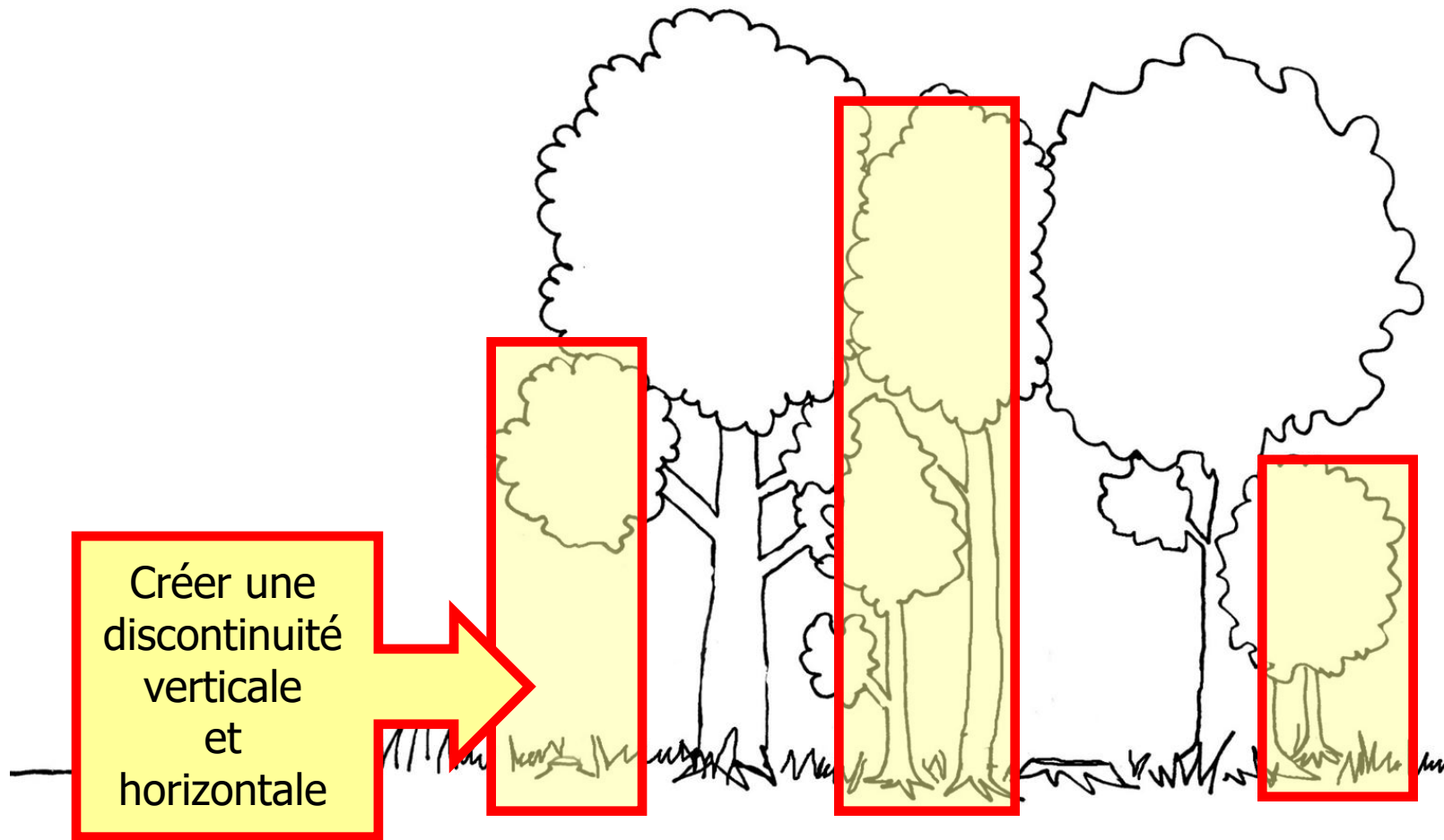
Modalités techniques du débroussaillage

Ces opérations assurent une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal



Objectif : ralentir la progression du feu et diminuer son intensité

Modalités techniques du débroussaillage



Objectif : protéger la forêt et faciliter le travail des pompiers

Modalités techniques du débroussaillage



Modalités techniques du débroussaillage



AVANT

APRES



Modalités techniques du débroussaillage



AVANT

APRES

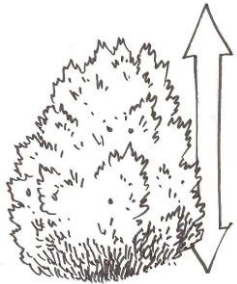


Modalités techniques du débroussaillage

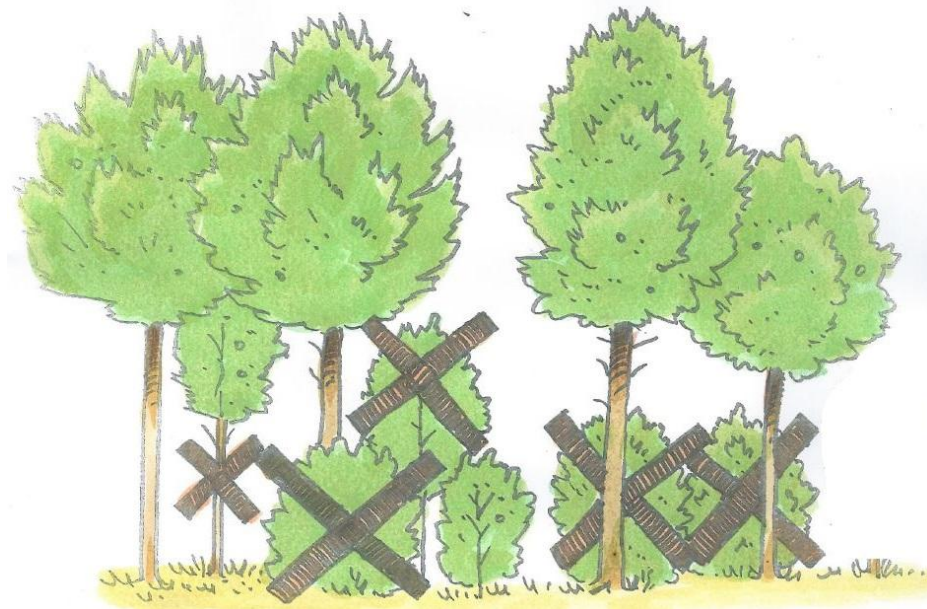
a) La coupe ou le broyage de la **végétation herbacée et ligneuse basse** ;



b) La coupe ou le broyage des **arbustes** situés sous le couvert d'arbres ;



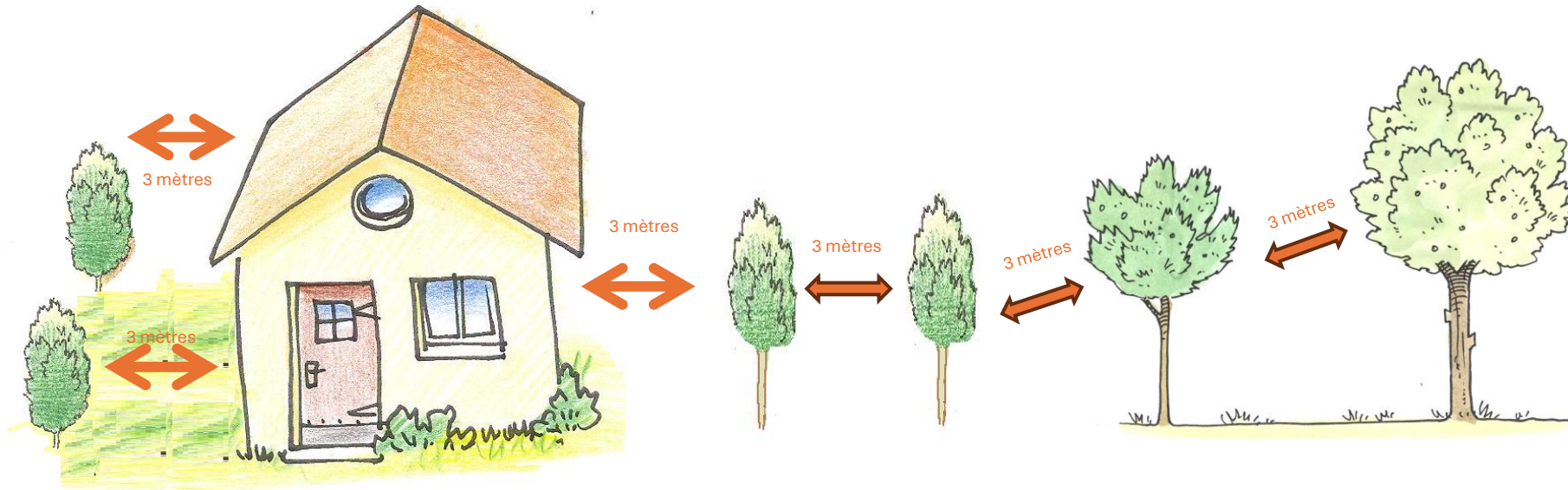
Végétal ligneux
dont la hauteur
totale est
**inférieure à 3
mètres**



Modalités techniques du débroussaillage

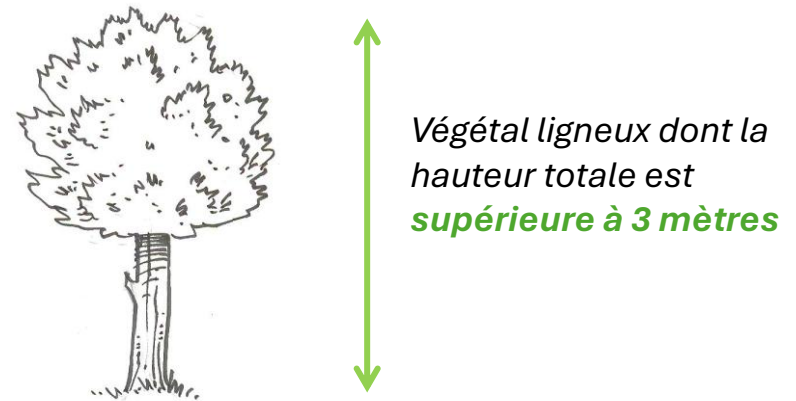
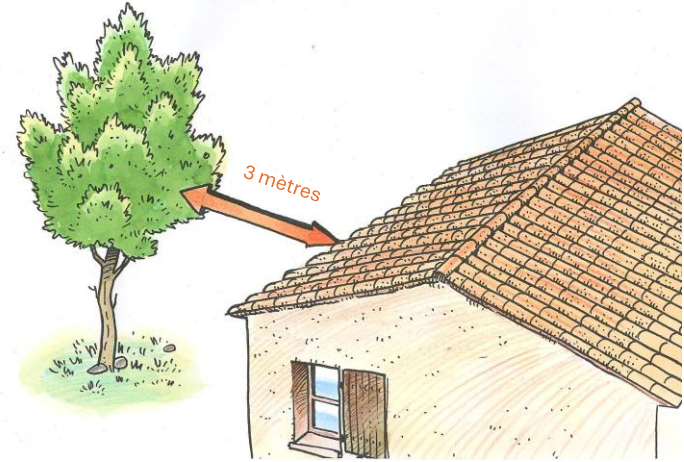
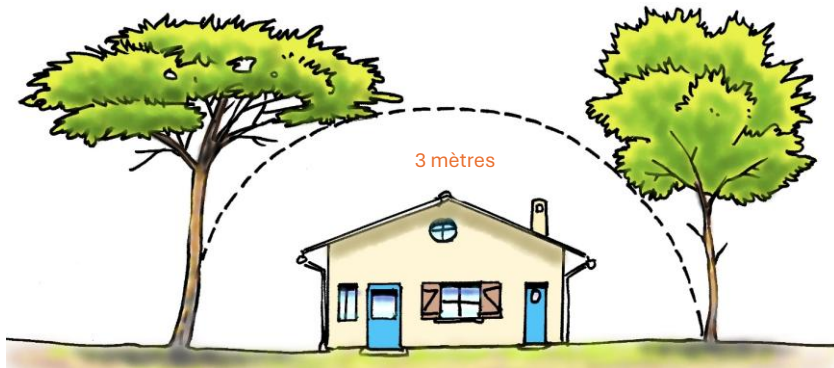
c) La coupe **d'arbustes** permettant la mise à distance des houppiers des arbustes conservés : **à une distance de 3 mètres**

- entre eux,
- avec les houppiers des arbres maintenus,
- avec les constructions, chantiers ou installations de toute nature ;



Modalités techniques du débroussaillage

d) La coupe **d'arbres** permettant la mise à distance des houppiers des arbres conservés avec les constructions, chantiers ou installations de toute nature ;



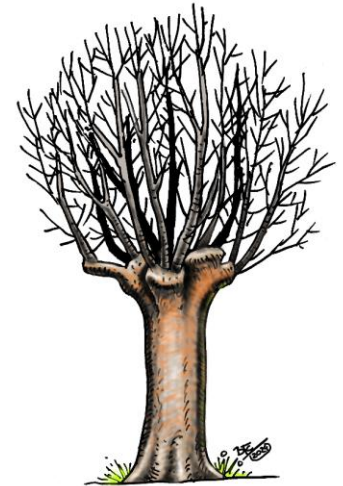
Modalités techniques du débroussaillage

La préservation **d'arbres à cavité apparente**, d'arbres **taillés en têtards** ou d'arbres **morts** sur pied ;



Si présents et si plus de 30 cm de diamètre à hauteur d'homme sont préservés :

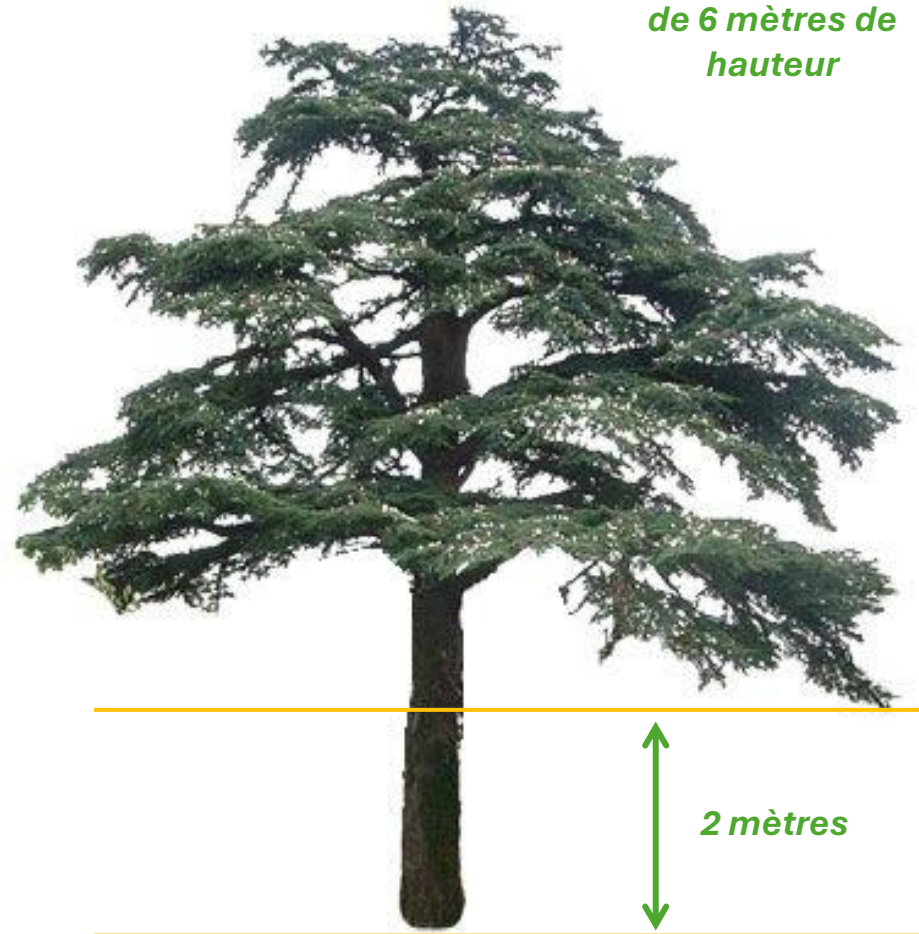
- Un ou plusieurs arbres à cavité apparente, arbres taillés en têtard et un à 3 arbres morts sur pied.
- Les arbres morts sur pied doivent être maintenus à plus de 20 mètres des constructions, chantiers, installations de toute nature et des équipements linéaires.



Modalités techniques du débroussaillage

e) **L'élagage des arbres et arbustes** afin qu'aucune branche ne retombe près du sol ;

*Arbres de plus
de 6 mètres de
hauteur*



*Arbres de moins
de 6 mètres de
hauteur*



*Un tiers de
la hauteur*

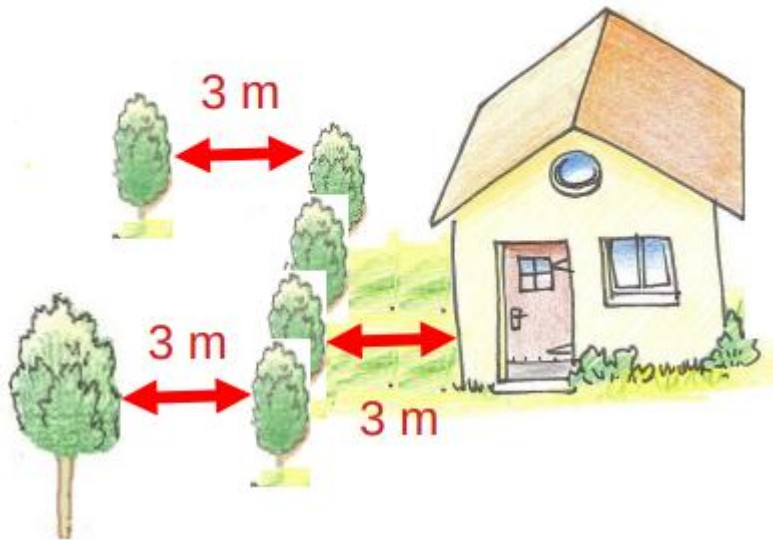
Modalités techniques du débroussaillage

f) **L'élimination** par broyage ou par exportation de l'ensemble des rémanents et produits végétaux issus du débroussaillage. L'élimination peut **exceptionnellement** être réalisée par brûlage lorsque ni le broyage ni l'exportation ne sont possibles, dans le respect des dispositions locales encadrant l'emploi du feu.



Modalités techniques du débroussaillage

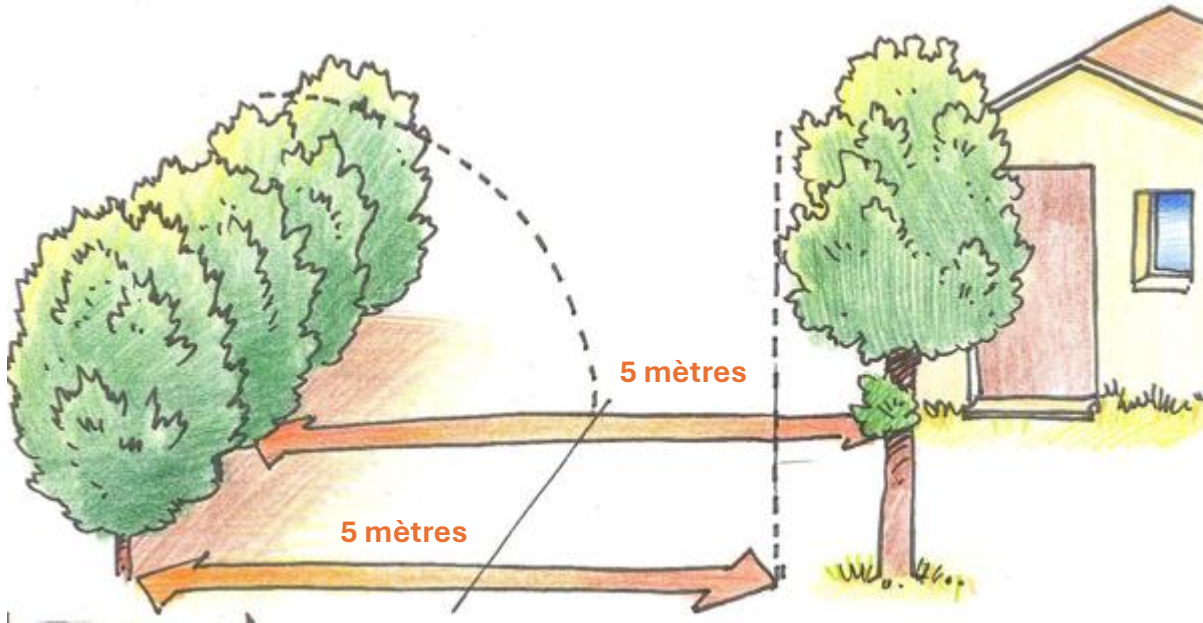
g) La préservation des continuités végétales de plantations d'alignements et de haies ;



Modalités techniques du débroussaillage

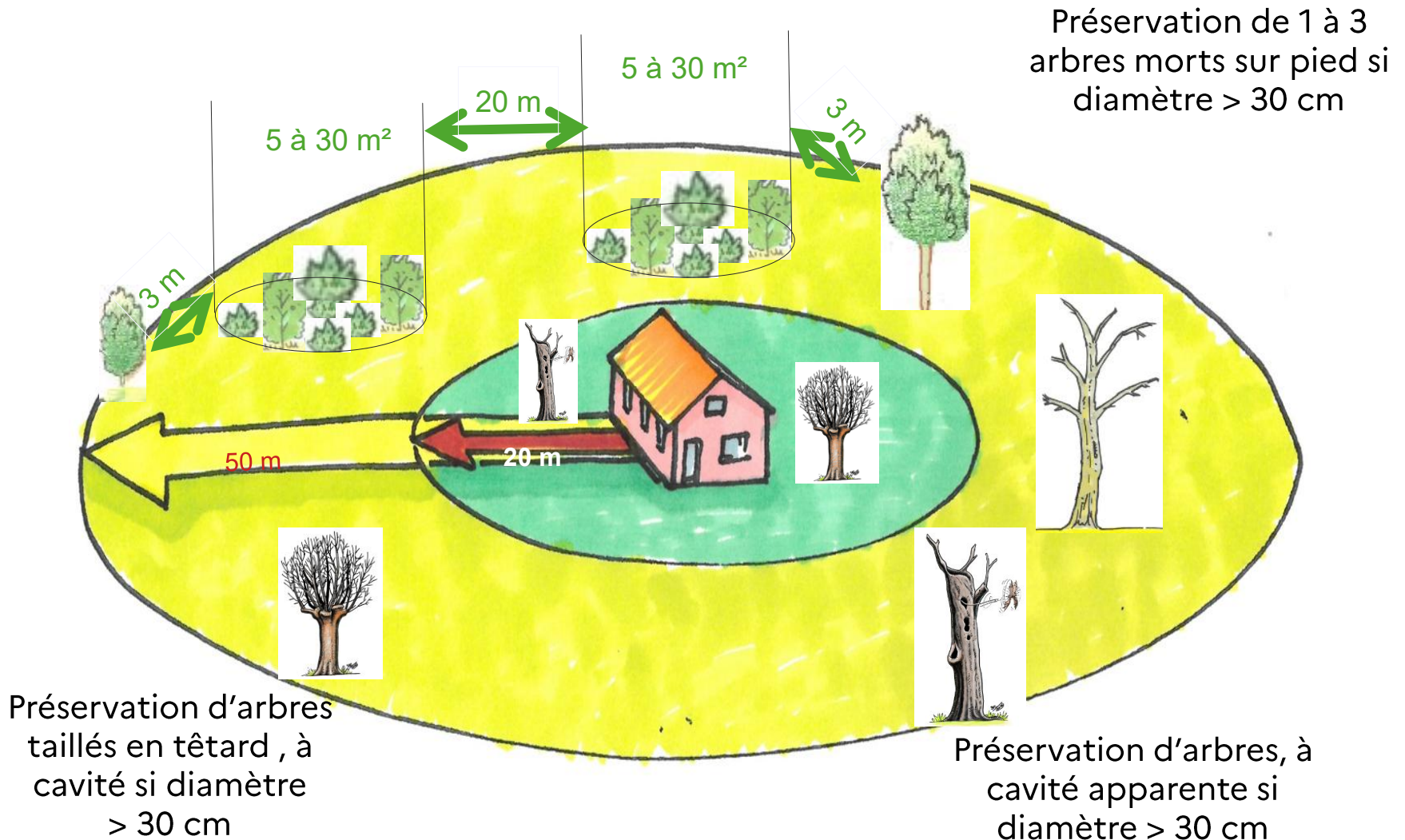
h) Par dérogation le préfet :

Autorise le maintien **de un à trois arbres isolés** à proximité immédiate d'une construction, chantiers, ou installation de toute nature sous réserve que **ceux-ci soient isolés en tout point de plus de 5 mètres** de tout autre arbre ou arbuste.



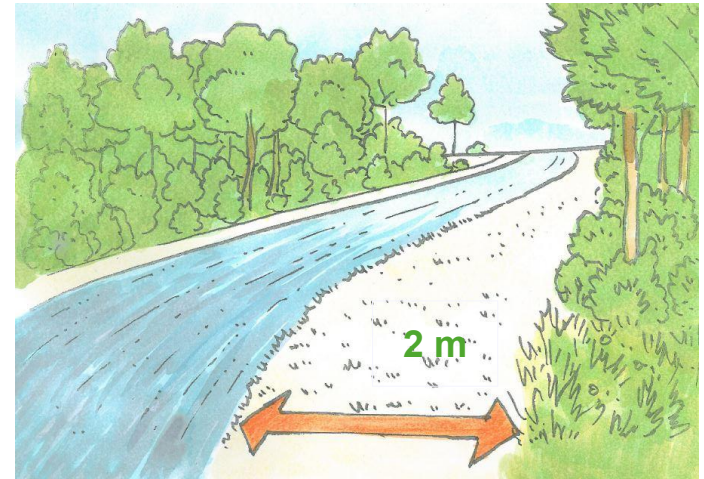
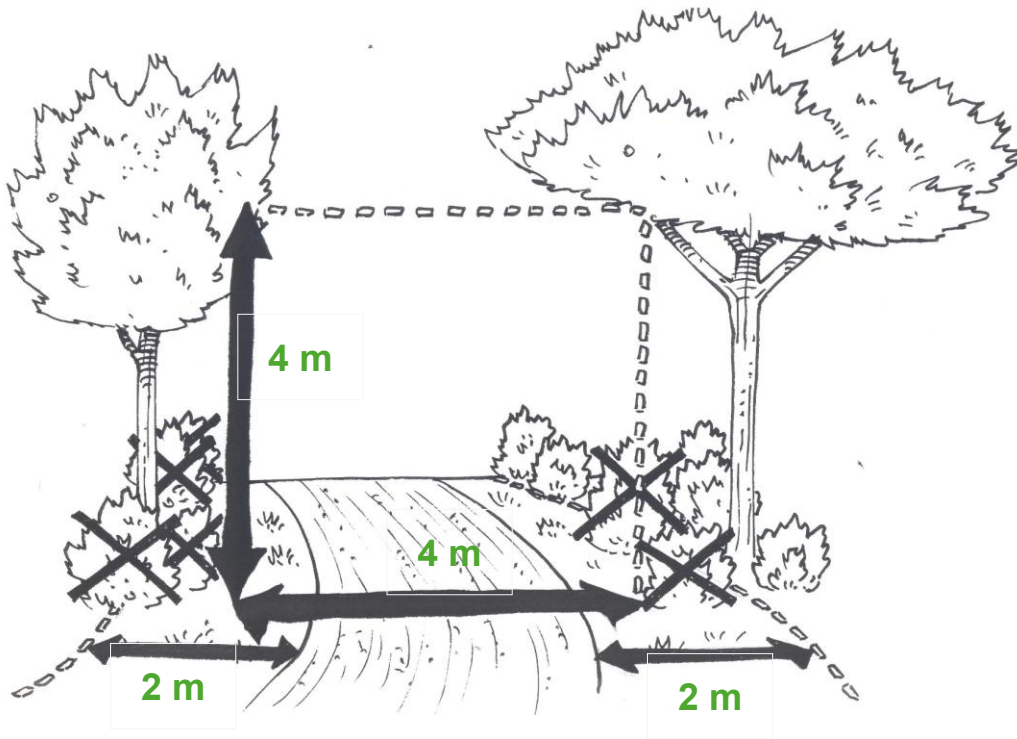
Modalités techniques du débroussaillage

i) Le maintien d'îlots composés d'herbacés, de semis d'arbres, de ligneux bas ou d'arbustes peuvent être maintenus.



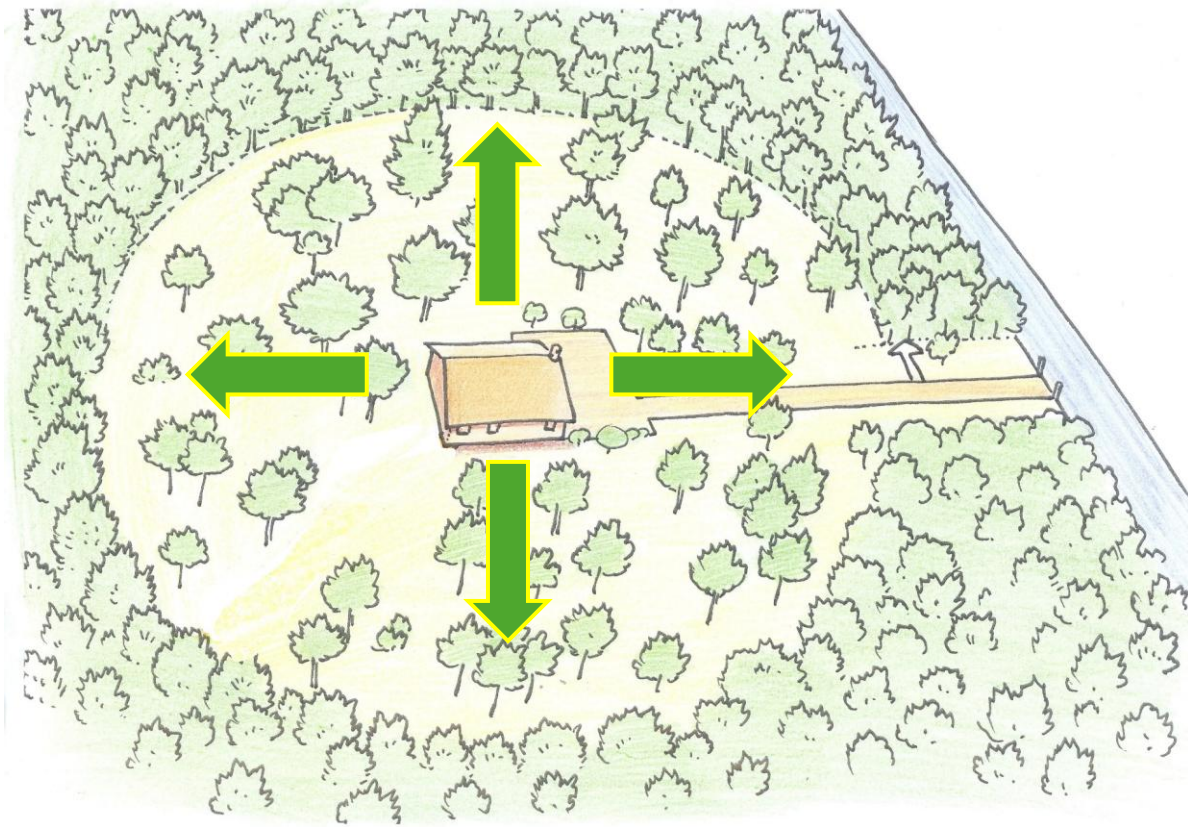
Modalités techniques du débroussaillage

Le dégagement de toute végétation présente au-dessus de l'ensemble des **voies ouvertes à la circulation publique** et des **voies d'accès aux constructions, chantiers ou installations de toute nature**. Le ***gabarit*** dégagé doit permettre la circulation des engins de secours et d'incendie sur ces voies.



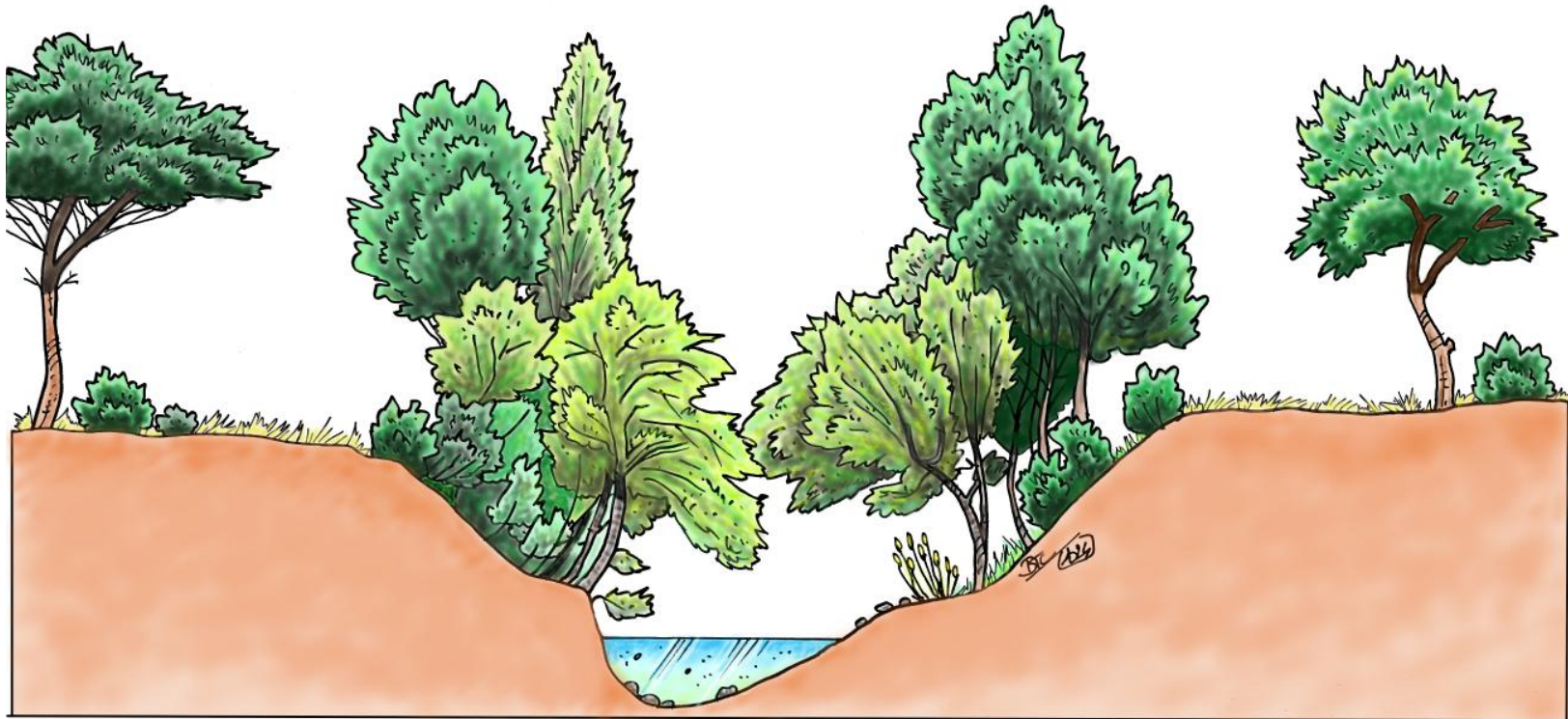
Modalités techniques du débroussaillage

La réalisation des travaux de débroussaillage de manière progressive dans l'espace, notamment en procédant depuis l'espace urbanisé vers l'espace naturel ou des zones refuges ;



Modalités techniques du débroussaillage

L'absence d'intervention dans les **boisements rivulaires**.

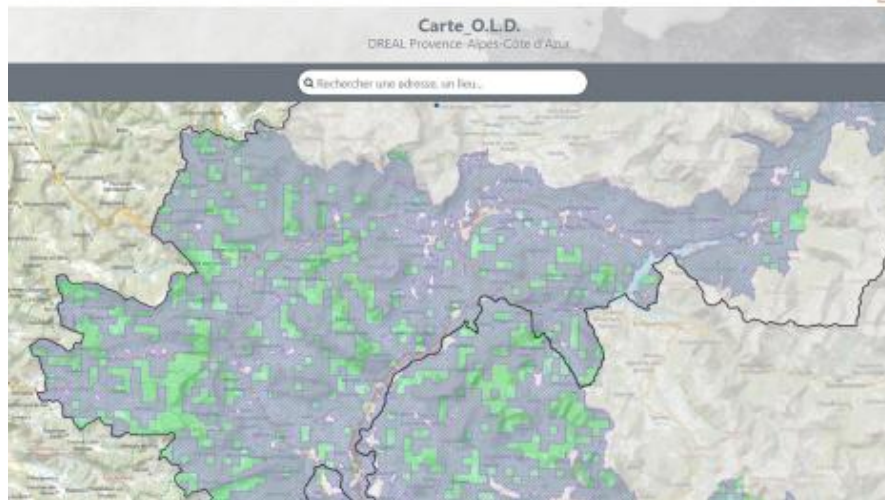


Modalités techniques du débroussaillage

Restriction du broyage en plein (avec *gyrobroyeur* ou *broyeurs lourds autoportés*)

Puis-je utiliser le broyage en plein ?

Le broyage en plein consiste à débroussailler en utilisant un matériel de type gyrobroyeur ou broyage lourd autoporté et sur des surfaces continues. Les débroussailluses à main ou les tondeuses ne sont pas concernées.



L'arbre à côté de la maison...



Un cyprès en feu
c'est un réacteur à
pleine puissance

IDEES REÇUES



La puissance du rayonnement



50 mètres

Renseignements complémentaires :




Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Les services de l'État
dans les Hautes-Alpes**

<http://www.hautes-alpes.gouv.fr>

PRÉFÈTE
DES HAUTES-ALPES



Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
Ministère de la Transition énergétique



Actualités Politiques publiques Démarches Ministères

Accueil → Feux de forêt et de végétation



<http://www.feux-foret.gouv.fr>

Feux de forêt et de végétation

Ayons les bons réflexes



Merci de votre attention

